

Commune de Molenbeek-Saint-Jean

Collège des Bourgmestre & Échevins  
Secrétariat de la Commission de Concertation  
rue Comte de Flandre 20  
1080 Bruxelles

Bruxelles le 5 juin 2020

Je fais suite à votre mail du 29/05/2020, aux termes duquel vous annoncez une commission de concertation, le 10 juin prochain, pour les dossiers KBC et Dépôt Design.

Vous n'ignorez pas que ces enquêtes publiques (prévues initialement du 3 au 17 mars 2020 inclus) sont concernées par les mesures de suspension édictées par la Région aux termes de l'arrêté n° 2020/001 du 2 avril 2020, tel que modifié par les arrêtés des 16 avril et 14 mai derniers. En application de ces arrêtés, les enquêtes publiques en cours à la date du 16 mars 2020 sont suspendues, en principe, jusqu'au 15 juin prochain.

Nous apprenons toutefois, par voie de presse, que les enquêtes publiques et les commissions de concertation recommenceraient non pas le 15 juin, mais le 1er juin. On peut s'interroger sur la légalité des enquêtes publiques et commission de concertation organisées pendant cette période, notamment celle prévue le 10 juin prochain dans les deux dossiers KBC et Dépôt Design, dès lors que l'arrêté censé cadrer leurs reprises au 1er juin n'a, semble-t-il, pas encore été adopté.

Par ailleurs, la suspension des enquêtes en cours au 16 mars dernier a pour effet, a minima, de reporter d'autant la fin de l'enquête publique. L'enquête publique relative à ces deux dossiers étaient organisées du 3 au 17 mars inclus (comme

c'est d'ailleurs le cas pour tous les dossiers initialement prévus pour la concertation du 24/03), de sorte qu'il restait théoriquement deux jours d'enquête publique à organiser à nouveau. En fixant d'ores et déjà une nouvelle séance de commission de concertation pour ces deux dossiers, sans annoncer ni organiser de nouveaux délais d'enquête publique (ou complémentaires à ceux déjà tenus), il y a là de sérieuses anomalies.

Ceci étant, à propos des deux jours d'enquête restant :

1. nous devons relever que la suspension des délais doit normalement inclure également les samedi et dimanche 14 et 15 mars 2020, les citoyens n'ayant pas la possibilité de consulter les dossiers durant le week-end ni contacter l'administration communale. Non pas deux jours à réorganiser donc, mais bien quatre jours minimum.

2. dès avant confirmation des mesures de suspension par la Région, IEB a également plaidé pour que de nouveaux délais d'enquête publique pleins et entiers (quinze jours minimum) soient organisés : il est en effet illusoire de croire en un quelconque effet utile de un ou deux nouveaux jours d'enquête publique, organisés à la surprise des citoyens, alors que ceux-ci doivent pouvoir s'organiser pour venir prendre connaissance des dossiers et s'informer auprès des services d'urbanisme communaux.

3. si ce principe n'était finalement pas retenu, ce sont minimum quatre nouveaux jours qui doivent être prévus et annoncés.

Nous relevons par ailleurs que le site internet de la commune (<http://www.molenbeek.irisnet.be/fr/je-vis/logement-urbanisme/Enquetes-publiques-et-Actualite/dossiers-a-lenquete>) n'a pas fait état en temps utile de la reprise de l'enquête publique pour ces dossiers, pas plus, du reste, que pour l'ensemble des dossiers de Molenbeek programmés originellement pour la réunion de concertation du 24 mars 2020.

Certes la mise à jour du site de la commune n'est pas une obligation légale, mais cela prête grandement à confusion. Le citoyen habitué à se référer à cette source

d'information a été induit en erreur. A la limite, cela pourrait donner l'impression que les autorités tentent de faire avancer les dossiers 'suspendus' au mépris des procédures d'information-participation du public.

Enfin, si le Gouvernement régional avait autorisé la reprise des enquêtes publiques à partir du 1er juin 2020, il est évidemment totalement aberrant (et impensable) d'inclure le 1er juin dans les nouveaux délais d'enquête publique, celui-ci étant un jour férié légal (lundi de Pentecôte).

Nous relevons encore différents manquements, qu'il nous semble important de signaler :

1. Le 1er juin, soit, théoriquement, le premier jour de reprise des enquêtes, aucun des plans relatifs à ces dossiers n'était disponible ou consultable en ligne sur le site d'OpenPermits : <https://openpermits.brussels/>

2. Il n'y avait d'ailleurs ce jour-là qu'un seul dossier d'enquête pour toute la commune de Molenbeek... pour une enquête commençant le 27 mai, soit au cours de la période de suspension !

3. Le 2 juin, les dossiers pour les enquêtes commençant ce jour-là ont été mises en ligne mais pas les dossiers des enquêtes interrompues

4. Certains dossiers dont l'enquête a été suspendue pouvaient encore être trouvés via leur numéro de référence mais ne comportaient pas (plus) de plans.

Pour l'ensemble des raisons évoquées ci-avant, nous ne pouvons que plaider pour que la commune veille à organiser, pour l'ensemble des dossiers concernés, de nouvelles enquêtes publiques, en bonnes et dues formes et avec un nouveau délai complet, en veillant à communiquer adéquatement sur celles-ci auprès des citoyens : affiches dans l'espace public et informations mises à disposition sur le site communal.

A défaut, nous ne pourrions que constater l'irrégularité de (toutes) ces procédures.

Nous tenions à vous en aviser.

Bien cordialement,

Pour IEB : Mohamed BENZAOUIA